



Indemnisation prud'homme

Par Nanouchka30

Bonjour

J ai mis au prud'hommes mes anciens employeurs pour humiliation, harcèlement et heures supplémentaires non payés.

J ai transmis toutes mes preuves à mon avocat.
Je demande 5000? de préjudice.

Entre temps j ai repris un travail à temps plein et je fait également de la ventes en ligne.
J ai eu la conciliation aujourd'hui et on me demande mes justificatifs pour mon activité de vente à distance en ligne.

Je ne comprends pas pourquoi
Est ce que tout cela aura un incident sur les indemnités demandée suite au préjudice subi?

Merci pour vos réponses.

Par kang74

Bonjour

Vous êtes toujours sous contrat ? Si non, comment le contrat s'est terminé ?
A quoi correspond le montant du préjudice ? Quelle est votre ancienneté ?

Par Nanouchka30

Bonjour

J ai été licencié pour inaptitude
Mon ancienneté est de 1 an et 6 mois

Les préjudices

Contestation d un licenciement
Indemnisation préavis 1 mois
Dommage et intérêt sans cause réelle et sérieuse 2 mois
Dommages et intérêts non respect des horaires de travail
Article 700 du CPC
Dommage et intérêt préjudice moral paiement salaire tardif
Heures supplémentaires

En vous remerciant pour vos informations
Respectueusement

Par Nanouchka30

Bonjour

J ai été licencié pour inaptitude

Mon ancienneté est de 1 an et 6 mois

Les préjudices

Contestation d'un licenciement

Indemnisation préavis 1 mois

Domage et intérêt sans cause réelle et sérieuse 2 mois

Domages et intérêts non respect des horaires de travail

Article 700 du CPC

Domage et intérêt préjudice moral paiement salaire tardif

Heures supplémentaires

En vous remerciant pour vos informations

Respectueusement